

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2019

Délibération n°2019 - 23 : gratuité du prêt entre bibliothèques (PEB)

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 décembre 2019,

APPROUVE

la nouvelle tarification suivante du prêt entre bibliothèques (PEB fournisseur), à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Envois de photocopies et numérisations d'articles : gratuité dans tous les cas ;
- Envois d'ouvrages en France - réseau SUPEB : gratuité ;
- Envois d'ouvrages en France métropolitaine hors du réseau SUPEB : 7 € par ouvrage ;
- Envois d'ouvrages aux établissements à l'étranger : 12 € par ouvrage (équivalent à 2 bons ou « vouchers » IFLA).

Nombre de votants : 16

Pour : 16


Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00


Louis GAUTIER